

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

18 février 2005, Vol. 2, n° 7

Section Institutions financières



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

1. Assureurs

1.1. Modifications au registre

- [Avis de modification de permis – COMPAGNIE NORD AMÉRICAINNE D'ASSURANCES DE SPÉCIALITÉ](#)
- [Avis de modification de permis – ORLÉANS COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE](#)
- [Avis de changement de nom – COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES GE CAPITAL \(CANADA\)](#)
- [Avis de changement de nom – TOKIO, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET INCENDIE LTÉE](#)

2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

3. Coopératives de services financiers

COMPAGNIE NORD AMÉRICAINNE D'ASSURANCES DE SPÉCIALITÉ
(dénomination sociale française utilisée par
NORTH AMERICAN SPECIALTY INSURANCE)

Avis de modification de permis
Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **COMPAGNIE NORD AMÉRICAINNE D'ASSURANCES DE SPÉCIALITÉ (dénomination sociale française utilisée par NORTH AMERICAN SPECIALTY INSURANCE)** a été modifié pour y ajouter les catégories d'assurances « Bris des machines », « Contre la grêle », « Maritime » et le retrait de la restriction à la catégorie « Garantie » et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|---------------------|-------------------|
| - Aviation | - Garantie |
| - Biens | - Contre la grêle |
| - Bris des machines | - Responsabilité |
| - Crédit | - Maritime |

Le représentant principal au Québec est M. Marc Bouchard, de Système Corporatif CT (Canada), dont l'établissement d'affaires est situé au 2525, boulevard Laurier, Tour des Laurentides, 10^e étage, Ste-Foy (Québec) G1V 2L2.

Le siège de la compagnie est situé au 650 Elm Street, Manchester, New Hampshire, U.S.A. 03101.

Fait à Québec, le 7 février 2005

Le surintendant de l'encadrement
de la solvabilité,



Jean-Pierre April

ORLÉANS, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

Avis de modification de permis
Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **ORLÉANS, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE** a été modifié pour y ajouter la catégorie d'assurance « Crédit » et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes :

- Crédit
- Garantie (Activités limitées à l'assurance caution)

Le siège de la compagnie est situé au 5400, boulevard des Galeries – Bureau 111, Québec (Québec) G2K 2B4.

Fait à Québec, le 7 février 2005

Le surintendant de l'encadrement
de la solvabilité,



Jean-Pierre April

COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES GE CAPITAL (CANADA)

Avis de changement de nom
Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de la **COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES GE CAPITAL (CANADA)** a été modifié en date du 1^{er} novembre 2004, et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec l'assurance «hypothèque» sous son nouveau nom de **COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES GENWORTH FINANCIAL CANADA**.

Le représentant principal au Québec est M. Michel Vennat de la firme d'avocats Stikeman Elliott dont l'établissement d'affaires est situé au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, 40^e étage, Montréal (Québec) H3B 3V2.

Le siège de la compagnie est situé au 2300 Meadowvale Blvd., P.O. Box 2628, Station A, Toronto (Ontario) M5W 2N7.

Fait à Québec le 7 février 2005

Le surintendant de l'encadrement
de la solvabilité,



Jean-Pierre April

**TOKIO, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET INCENDIE LTÉE
(dénomination sociale française utilisée par THE TOKIO MARINE AND FIRE
INSURANCE COMPANY, LIMITED)**

Avis de changement de nom
Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de la **TOKIO, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET INCENDIE LTÉE (dénomination sociale française utilisée par THE TOKIO MARINE AND FIRE INSURANCE COMPANY, LIMITED)** a été modifié en date du 14 décembre 2004, et autorise ladite compagnie à pratiquer au Québec sous son nouveau nom de **TOKIO MARITIME & NICHIDO INCENDIE COMPAGNIE D'ASSURANCES LTÉE (dénomination sociale française utilisée par TOKIO MARINE & NICHIDO FIRE INSURANCE CO., LTD.**

- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Maritime
- Responsabilité

Le représentant principal au Québec est M. Richard Lapierre dont l'établissement d'affaires est situé au 2001, rue University, bureau 1700, C.P. 804 - Station B, Montréal (Québec) H3B 3K5.

Le siège de la compagnie est situé au 2-1 Marunouchi, 1-chome, Chiyoda-Ku, Japon.

Fait à Québec, le 9 février 2005

Le surintendant de l'encadrement
de la solvabilité,



Jean-Pierre April